

BILAN DE COMPÉTENCES

Code CPF 202

PRÉREQUIS

Aucun

OBJECTIFS

- Définir un projet professionnel
- Faire le point sur son parcours
- Réfléchir à sa dynamique d'évolution personnelle et professionnelle
- Mettre en place un projet d'avenir

PUBLIC.

Selon les conditions régies par les textes

- Les salariés du secteur privé, en CDD ou CDI
- Les agents du secteur public, fonctionnaires, contractuels
- Les demandeurs d'emploi

PROGRAMME

Rendez-vous préalable

- Définir et analyser la nature des motivations et des besoins
- Confirmer son engagement actif dans la démarche de Bilan
- Informer sur les conditions du déroulement de l'accompagnement, sur les méthodes et techniques
- Finaliser le dossier d'inscription

Condition d'accès

Entretien préalable en présentiel et/ou visioconférence

Délais d'accès

- Réponse en 48h maximum
- I^{er} Rendez-vous dans les 8 jours maximum

Certification

Le bilan de compétences permet aux personnes d'analyser leurs compétences professionnelles et personnelles ainsi que leurs aptitudes et motivations afin de définir un projet professionnel et, le cas échéant, un projet de formation

Durée de l'accompagnement

- 24h Alternance d'entretiens individuels et de séances de travail personnel
- Amplitude de 6 à 12 semaines

I / PHASE PRÉLIMINAIRE

- Analyser son expérience (personnelle, professionnelle, extra-professionnelle)
- Faire l'inventaire des compétences
- Inventaire des savoir-faire et des savoir-être (test de personnalité, intérêts...)
- Déceler ses ressources et ses potentiels inexploités

2 / PHASE D'INVESTIGATION

- Faire émerger les pistes professionnelles
- Élaborer et valider le projet professionnel
- Déterminer les possibilités d'évolution professionnelle
- Recenser les facteurs nécéssaires à la mise en oeuvre du projet professionnel ou du projet de formation

3 / PHASE DE CONCLUSION

- Validation définitive du projet (et du projet secondaire le cas échéant)
- Valider le plan d'action à court, moyen et long terme
- Élaborer et remettre la synthèse de bilan au bénéficiaire

SUIVI

- Au bout de 6 mois, un entretien d'Ih est proposé au bénéficiaire pour faire le point s'il le désire
- Conseil soutien redynamisation

Coût du bilan

■ Nous consulter

Dates de l'accompagnement

Entrées / Sorties permanentes

Déroulement

- Présentiel
- À distance (visioconférence)
- Blended learning (mixte)

Accessibilité

- Nos locaux répondent aux normes d'accessibilté PMR
- Parking gratuit et places réservées PMR
- Bus : Lignes **4** (arrêt Morel), **I** (arrêt Maison de Tech<mark>nopôle)</mark> et **I4** (arrêt CNFPT)